



Postes vacants : l'administration en vacance(s) ?

« nous vivons des années exceptionnelles, il nous faut donc un recrutement exceptionnel d'ITPE » : pourrait nous annoncer sans rire l'administration à la prochaine CAP, au vu du fort réjouissant bilan de la vacance (954 postes au premier niveau, 290 au second).

Erreur de gestion ? Déficience ? Voire .. il serait trop facile de faire porter sur l'un ou l'autre service du ministère la responsabilité d'une absence de gestion prévisionnelle. La vérité est hélas beaucoup plus simple et cynique.

On vous en livre la recette :

- 1 – ouvrir grandes les vannes de la sortie du ministère (détachement, disponibilité, voire départs définitifs), même au mépris des règles de gestion du corps, pourtant très favorables à l'essaimage.
- 2 – limiter le recrutement de manière drastique, en restant sourds aux alertes réitérées du SNITPECT
- 3 – ne pas tenir compte des départs massifs en retraite (et mieux, les précipiter en forçant par exemple les départs des principaux)
- 4 – laisser les services faire n'importe quoi en matière de recrutement (publications de postes de A en local seulement, publication de postes au niveau mal défini, publication d'annonces ruineuses pour le recrutement de contractuels dans Le Monde ou Le Moniteur sur des postes normalement destinés à des fonctionnaires ..)
- 5 – faire acte de contrition lors d'une CAP au vu de ce manque de gestion flagrant
- 6 – conclure à son corps défendant, que la seule solution restante est de lancer un recrutement exceptionnel.

Celui-ci peut prendre plusieurs formes !

- A - recrutement sur titre exceptionnel, comme en 1992, et comme suggéré par l'audit DD du CGEDD au motif que les « itpe ne sont pas recyclables »
- B - recrutement de contractuels, en CDD dans la pure lignée du rapport Silicani et de l'audit DD du CGEDD, ou par simple initiative de services qui se croient déjà transformés en agences (voir ci dessus ..)
- C - recrutement massif au sein du corps des techniciens supérieurs de l'Équipement, comme tenté par l'administration lors de notre demande de nouveau statut.

Mais soyons sûrs que l'administration ne mégotera pas : elle nous servira un savant mais incompréhensible cocktail des trois !

Quels sont les enjeux ?

- Le maintien d'une école compétente et fer de lance de notre ministère dans la formation d'ingénieurs de haut niveau dans le domaine de l'aménagement et du développement durables
- Le maintien d'une fonction publique de carrière, neutre et désintéressée, pour rendre le meilleur service à la Nation,
- Le maintien d'un corps d'ingénieurs cadres de haut niveau, intervenant à tous les niveaux de fonction de notre administration, y compris sur les postes de direction.
- Le maintien de règles de gestion claires et transparentes, avec égalité de traitement pour tous.

HORS DE QUESTION DE LAISSER FAIRE

**Nous devons prendre conscience de cette manipulation
et nous devons nous y opposer fermement.**

Interpellez votre direction et la DRH

soutenez l'action du SNITPECT

Il interviendra lors de la prochaine CAP